

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **Vienne**



399388

Dénomination : A.C.F.D. DISTRIBUTION
n° de gestion : 2002B00410
n° d'identification : 444 151 153
n° de dépôt : A2010/000932
Date du dépôt : 04/03/2010
Pièce : procès-verbal de la gérance du
03/03/2010

A.C.F.D. DISTRIBUTION
Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : Zone d'Activité La Noyerée II
38200 LUZINAY
444151153 RCS VIENNE

PROCES-VERBAL ETABLI PAR LA GERANCE EN DATE DU 3 MARS 2010

L'an deux mille dix
Le Trois Mars

Monsieur Franck DEPAIX demeurant à SAINT JUST CHALEYSSIN (Isère), Le Gachet,

Agissant en qualité de seul gérant de la société, "ACFD DISTRIBUTION" a, par les présentes, fait les déclarations et constatations suivantes :

DECLARATIONS

Des termes d'un acte sous seings privés en date à LUZINAY (Isère) du 4 Janvier 2010, il résulte que :

- la succession de Madame Christiane CARRILLON a cédé à Monsieur Franck DEPAIX, VINGT QUATRE (24) parts sociales lui appartenant dans le capital de la société, numérotées de 729 à 752,

- Monsieur Alain FROIDMOND a cédé à Monsieur Franck DEPAIX, VINGT TROIS (23) parts sociales lui appartenant dans le capital de la société, numérotées de 753 à 775,

- Monsieur Jean-Pierre GEBHARDT a cédé à Monsieur Franck DEPAIX, VINGT TROIS (23) parts sociales lui appartenant dans le capital de la société, numérotées de 778 à 800,

La répartition des parts sociales, contenue dans l'article 8 des statuts, s'en trouve ainsi modifiée :

"Article 8 - Parts sociales

Les parts sociales sont attribuées et réparties comme suit :

Monsieur Franck DEPAIX,
à concurrence de SEPT CENT
QUATRE VINGT DIX HUIT parts, ci..... 798
numérotées de 1 à 775 et de 778 à 800,
représentant un capital social de
SEPT MILLE NEUF CENT QUATRE VINGTS euros, ci..... 7.980 €

- Monsieur Alain FROIDMONT,
à concurrence de UNE part, ci..... 1
numérotées de 776,
représentant un capital social de
DIX euros, ci..... 10 €



- Monsieur Jean-Pierre GEBHARDT,
à concurrence de UNE part, ci..... 1
numérotée 777,
représentant un capital social de
DIX euros, ci..... 10 €

TOTAL : HUIT CENTS parts sociales, ci..... 800

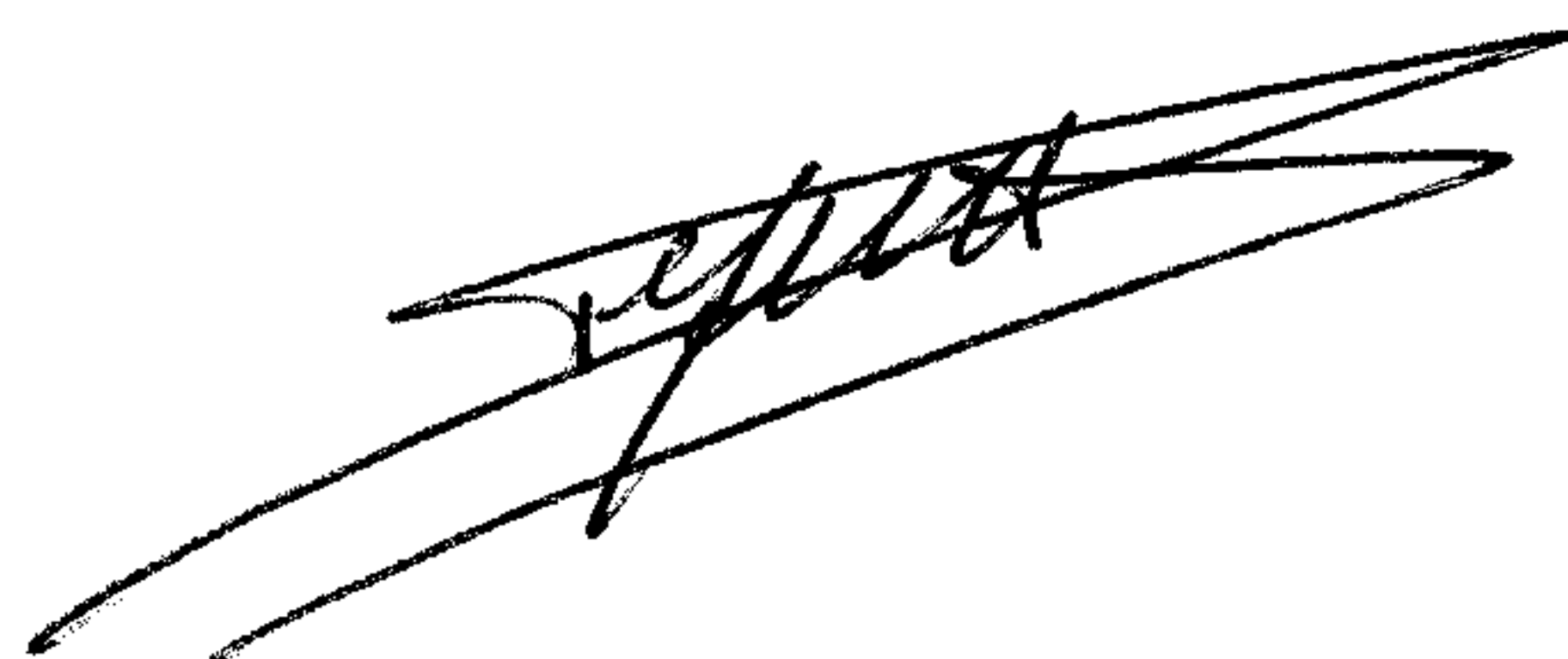
représentant l'intégralité du capital
social, soit HUIT MILLE euros, ci..... 8.000 €"

La gérance déclare en outre qu'un original dudit acte de cessions de parts a été déposé au siège social de la société contre remise d'une attestation de ce dépôt en date de ce jour.

CONSTATATIONS

Ces déclarations faites, la gérance constate que la modification des statuts est devenue définitive à la date précitée de la signification à la société des cessions de parts susvisées.

LA GERANCE



A.C.F.D. DISTRIBUTION
Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : Zone d'Activité La Noyerée II
38200 LUZINAY
444151153 RCS VIENNE

ATTESTATION DE LA GERANCE

Le soussigné Franck DEPAIX demeurant à SAINT JUST CHALEYSSIN (Isère), Le Gachet,

Agissant en qualité de seul gérant de la société "ACFD DISTRIBUTION", société à responsabilité limitée au capital social de 8 000 euros, dont le siège social est fixé à LUZINAY (Isère), Zone d'Activité La Noyerée II, immatriculée sous le numéro 444 151 153 au Registre du Commerce et des Sociétés de VIENNE (Isère),

fait les déclarations suivantes :

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à LUZINAY (Isère) du 4 Janvier 2010, enregistré à VIENNE (Isère), le 2 Mars 2010 Bordereau n°2010/307 Case n°10 :

- la succession de Madame Christiane CARRILLON a cédé à Monsieur Franck DEPAIX, VINGT QUATRE (24) parts sociales lui appartenant dans le capital de la société, numérotées de 729 à 752,

- Monsieur Alain FROIDMOND a cédé à Monsieur Franck DEPAIX, VINGT TROIS (23) parts sociales lui appartenant dans le capital de la société, numérotées de 753 à 775,

- Monsieur Jean-Pierre GEBHARDT a cédé à Monsieur Franck DEPAIX, VINGT TROIS (23) parts sociales lui appartenant dans le capital de la société, numérotées de 778 à 800,

Un original dudit acte de cessions de parts dûment enregistré, a été déposé ce jour au siège social de la société sus-désignée.

Fait pour servir et valoir ce que de droit, en trois exemplaires originaux,

A LUZINAY (Isère)
L'an deux mille dix
Et le Trois Mars

La Gérance

